

N°D2017-04.03
République Française
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---------------|----|
| Membres : | |
| En exercice : | 20 |
| Présents : | 20 |
| Absents : | 1 |
| Votants : | 19 |
| Pour : | 19 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

L'an deux mil dix-sept et le 14 avril à vingt heures.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2017.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. ANGELIER Fabrice, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, VUILLEROD René.

Excusés : M. BERNEL Denis donne pouvoir à M. VUILLEROD René.

M. THEVENON Cyril donne pouvoir à M. ANGELIER Fabrice.

M. SPELLANI Clément donne pouvoir à Mme. BRODSKIS Anne.

M. CODEX Joël donne pouvoir à Mme. PEYSSON Christie.

Mme. RAPAUT Christine donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles.

Absents : Mme NARDINI Christèle.

Monsieur RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR BUDGET
EAU/ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique,

Qu'après un travail avec la trésorerie sur le recouvrement des impayés concernant les factures d'eau et d'assainissement sur les exercices antérieurs et après avoir utilisé tous les recours pour recouvrer les sommes dues et n'ayant plus d'autre possibilité, il convient de procéder à des régularisations en nos livres sur les propositions d'admission en non-valeur comme nous l'indique Monsieur le Trésorier, à savoir :

- Passer une écriture au compte 6541 en mandant « type admission en non-valeur » pour un montant de 1107.83€ (au motif combinaison infructueuse d'actes et poursuite sans effet)
- Passer une écriture au compte 6542 en mandant pour un montant de 161.27€ (au motif effacement de dettes suite surendettement)

Qu'il convient d'attribuer des crédits en ce sens, sur le budget 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le passage de ces écritures en nos livres et demande à Monsieur le Maire de procéder à cette régularisation.

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de BELLEY pour visa.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, BERGER Charles

